

Extrait du IEN Vienne 2

<http://www.ac-grenoble.fr/ien.vienne2/spip.php?article1264>

Accessibilité du site

- Accueil -

Date de mise en ligne : dimanche 27 janvier 2008

IEN Vienne 2

Tous les sites publics doivent obéir à des normes d'accessibilité

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées précise que "les services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées".

Un accès aux services de l'administration électronique pour tous

Tous les sites gouvernementaux et leurs services doivent être mis "à la disposition de tous les individus, quels que soient leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales" (Définition de l'accessibilité par le World Wide Web Consortium). L'académie de Grenoble a adopté une politique d'accessibilité la plus proche possible des normes actuelles et vous propose plusieurs moyens et facilités de navigation dans le site.

Taille d'affichage

Avec la majorité des navigateurs, il vous suffit de faire Ctrl + molette de la souris afin d'agrandir ou de diminuer le texte.

Navigation par tabulation

Appuyez sur la touche tabulation, et répétez jusqu'à avoir sélectionné la rubrique ou le lien désiré. Puis validez par la touche ENTREE.